



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRÉ  
SEANCE du LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024**

**N°2024-47**

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 25/11/2024

**Date d’Affichage** : 25/11/2024

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

**Objet de la délibération** : Facturation des panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande des propriétaires de lieux d’hébergements touristiques et d’activités/loisirs de la commune, la mairie a acheté des panneaux de signalisation afin d’indiquer les emplacements.

Ces achats ont été réalisé et payé, par la commune, afin que la signalétique du village soit identique pour tous les panneaux.

Monsieur le Maire explique qu’en accord avec les propriétaires, la commune refacturera le montant des achats à chaque requérant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer les achats de panneaux de signalisation aux propriétaires.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 2 décembre 2024

Le Maire, Géry WIBAUX



*G. Wibaux*

**AR Prefecture**

086-218601862-20241202-2024\_47-DE  
Reçu le 03/12/2024  
Publié le 03/12/2024